



Le Bulletin de StreetNet

Numéro 11 Décembre 2007

Le Bulletin de StreetNet International, la fédération internationale qui a été créée pour promouvoir et protéger les droits des vendeurs et des vendeuses de rue. Adresse: N228 Diakonia Centre, 20 St Andrews Street, Durban 4001 Afrique du Sud. e-mail stnet@iafrica.com site internet: www.streetnet.org.za

- **Campagne de villes Du Niveau Mondial Pour Tous (WCCA) - EN MOUVMENT VERS 2010: Vendeurs sur la rue, colporteurs, syndicats et mouvements sociaux joignent leurs forces**
Par Pat Horn, coordinatrice de StreetNet International
- **Campagne WCCA- CARTON ROUGES**
- **StreetNet négociation Collective**
- **Inde: Nouveaux règlements**
Par Arbind Singh, NASVI
- **Corée du Sud: Un vendeur de rue harcelé met fin à sa vie**
- **Messagé de condoléance aux vendeurs de rue de Corée**
- **Inde: Mémoire sur le Projet de loi sur la Sécurité Sociale**
- **Les Affiliés de StreetNet - Mise à jour**
- **Santé et Sécurité pour les Travailleurs du secteur Informel**
- **Projets de VIH/SIDA aux marchés**

Campagne de villes Du Niveau Mondial Pour Tous (WCCA) EN MOUVMENT VERS 2010: Vendeurs sur la rue, colporteurs, syndicats et mouvements sociaux joignent leurs forces

**Villes Du Niveau Mondial Pour TOUS!!
Pas de relocation sans alternatives!!
Négociation et dialogue social!!
Rien pour nous sans nous!!
Walala, wasala (vous dormez, vous perdez)!!**

Le 25 Mars 2007, les organisations représentant les vendeurs de rue, travailleurs industriels du sexe, travailleurs des municipalités et les autres constituants des pauvres urbains venant des six provinces se sont rencontrés pour discuter et planifier le programme pour la campagne de WCCA en Afrique du Sud. La campagne a été

inaugurée le 28 Novembre 2006 pour défier les approches traditionnelles et elitistes des pays développés de construire des villes du niveau mondial et créer un nouveau concept plus inclusif de "Villes du Niveau Mondial pour TOUS" dans les préparatifs de la coupe du monde de FIFA 2010.

Les organisations participantes ont identifié les problèmes communs suivants qui doivent être adressés par la campagne:

- Lutter contre les expulsions / chômage;
- Manque de protection légale, perception d'illégalité dans les activités de la vie quotidiennes;
- Manque de facilités de base;
- Exploitations des travailleurs informels;
- Marginalisation et manque de consultation par les autorités lors de la prise des décisions qui nous affectent;
- Augmentation de l'incertitude sur les plans de développement dans l'organisation de 2010.

Les participants ont convenus que la campagne soutiendra les politiques et directives suivantes:

- La direction proéminente et visible des femmes (plus de 50%);
- Approche non-sectaire et inclusive pour la campagne des associations;
- Proéminence des alliances de classe ouvrière;
- Pas d'affiliation des partis politiques;
- Faire priorité les intérêts des pauvres dans chaque catégorie;
- Reconnaissance des droits des travailleurs informels (y compris les travailleurs indépendants comme les vendeurs de la rue);
- Partenaires de la campagne jouissent de la liberté totale à tout moment de s'associer avec/ ne pas s'associer / se retirer de la campagne-pourvu que ceci soit fait de manière transparente.

Le cadre qui définit ce que nous signifions par travailleurs informels dans cette campagne est les conclusions du Travail convenable et de l'Economie Informelle telles que adoptées par la 90ème session de la Conférence Internationale de Travail de OIT (Organisation Internationale du Travail) en Juin 2002.

Les demandes de campagne suivantes ont émergé de la réunion:

1. On doit organiser un Dialogue de Politique Nationale pour un débat public entre les officiels gouvernementaux, structures de la coupe mondiale de FIFA, partenaires de la campagne de la WCCA et d'autres représentants des communautés des pauvres et des marginalisées à propos des voies de se rassurer que la Coupe Mondiale 2010 de FIFA réussisse et que TOUS se réjouissent des opportunités égales à bénéficier du fait qu'elle se tienne en Afrique du Sud.
2. Inclusion des communautés pauvres et dans la prise des décisions sur tous les problèmes qui se rapportent à eux.
3. Opportunités égales pour TOUS de bénéficier de l'accueil de la Coupe Mondiale en Afrique du Sud en 2010 et après.

4. Provision des services decents et abordables pour les pauvres et les travailleurs de l'économie informelle - comme transport, securité, eau et électricité.
5. Formation des agents chargés de faire respecter la loi (police métropolitaine) sur les relations entre leurs obligations de faire respecter la loi et les règlements spaciales, terre et droits de propriété, développement et problème de gagne-pain des pauvres urbains.
6. Participation de la communauté dans la lutte contre le crime pour assurer la sécurité de la Coupe Mondiale - et se rassurer que les initiatives de lutte contre le crime ne se transforment pas en des opérations de la police contre les groupes vulnérables (comme les vendeurs de la rue, étrangers, les sans-abris, et les sans-terre) au dépend des actions effectives de stopper les vrais criminels.
7. Moratoire sur toute expulsion (de la terre logement ou du gagne-pain sur la rue) en attendant les négociations avec les représentants élus démocratiquement des parties affectées.
8. Soutenir les demandes de COSATU pour la coupe Mondiale de 2010.
9. Participer en tant que partie à l'accord cadre qui a été présenté a NEDLAC par les syndicats organisés comme ébauche pour négociation.
10. Demendes à être présentées aux Municipalités pour négociation (Publiées et présentées dans le bulletin de StreetNet No 9). Ces demandes ont été endossées par la réunion.

Mise en scène du Processus

Etape 1: Rassembler les informations

Cette étape est bien avancée. C'est une étape de préparation, de créer les structures de la campagne, rassembler les informations sur quelles autorités et institutions qui sont les plus probables a avoir l'autorité nécessaire ou le mandat de prendre des décisions sur nos demandes.

Etape 2: Conscientisation

Cette étape a été initiée le 1er Mai 2007, utilisant les rassemblements de la journée Internationale du Travail et elle est continuelle.

Streetnet a distribué les matériaux de campagne (posters et pamphlets) depuis mi-Avril 2007 pour les aider a optimiser cette étape de la campagne.

Etape 3: Présentation des demandes - Journée nationale d'action

Au cours de cette étape, les demandes de la campagne sont en train d'être préentées dans différents forums et des réunions bilatérales sont convoquées par les partenaires de la campagne dans les villes / lieux différents.

L'accord cadre 2010 a été conclu à NEDLAC (National Economic Development and labour Council = Conseil National de Développement et du Travail) contenant bon nombre des demandes de la campagne de WCCA. Cet accord de convention sera bientôt discuté avec le comité local de l'organisation de FIFA. Streetnet International et SAMWU (South African Municipal Workers Union = Union Sud Africaine des travailleurs de la Municipalité) ont conjointement approché quatre Municipalités qui accueilleront les événements de la coupe Mondiale FIFA en 2010 pour les réunions

préliminaires en Novembre 2007 - nommément les Municipalités de Cape Town, Johannesburg, eThekweni (Durban) et Nelson Mandela Bay.

La journée nationale d'action sera aussi organisée une fois qu'il y a une mobilisation suffisante des partenaires de la campagne.

Etape 4: Les activités locales en cours

Les étapes 4 et 3 continuent en parallèle. Etape 4 consistera en une série d'activités auto-organisées. Les partenaires de la campagne chercheront des opportunités pour présenter le sujet de la campagne de WCCA comme:

- Démonstrations et marches avec les pancartes;
- Démonstrations sur la route pour la conscientisation dans tous les coins du pays;
- Activisme de litige;
- Ateliers avec les partenaires de la campagne;
- Réunions avec les organisations et alliances;
- Réunions avec les groupes visés (exemple, jeunesse, affaires).

Publicité et média

Tout (e) partenaire de la campagne dont l'organisation a un journal, site web, émission radio diffusée ou autre instrument médiatique à sa disposition dévouera une rubrique régulière ou un espace et temps pour couvrir la campagne de WCCA, ou ils s'assureront que leurs propres lecteurs/auditeurs sont bien informés sur la campagne.

Les partenaires de la campagne conviendront de considérer l'établissement de coopératives au sein des constituants de la campagne pour faire des tee-shirts, bonnets et autre memorabilia de la campagne. Si ces coopératives existent déjà, elles devraient être identifiées par les partenaires pour la campagne et être approchées pour s'occuper de ce travail.

Les conférences de presse, programmes de TV et de radio (courant dominant aussi bien que la radio communautaire et Télévision), concerts et publicités pour les démonstrations sur les routes et les événements majeurs sont en train d'être organisés à chaque opportunité possible pour souligner les activités de la campagne.

Campagne WCCA

CARTON ROUGES

<http://WCCAcampaignredcardlist.htm>

Les officiels de la cité, politiciens et figures publiques impliqués dans la planification et le renouvellement urbain en préparation des événements internationaux sont qualifiés pour cette liste si leurs points de vue ou pratiques sont contradictoires, obstructives, anti-pauvre ou exclusionnaires.

CARTON ROUGES

Maire Obed Mlaba, Maire de la métropole Ethekwini, de Kwa-Zulu, Afrique du Sud, et organisateur et champion du programme des cités de la NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

"Ça se passe partout. Nous avons nettoyé beaucoup de lieux dans la cité et aussi dans les locations. C'est une opportunité merveilleuse pour nous de nettoyer les lieux qui étaient devenus répugnants". *Daily News (Journal hebdomadaire) du 08 Octobre 2007, Edition 1, "Commerçants informels expulsés veulent le redressement légal"* .

Envoyez-nous des citations qui sont qualifiées pour le listing à Carton rouge de la campagne WCCA sur la site internet mondial.

Visitez: <http://www.streetnet.org.za/WCCAcampaignredcardlist.htm>

Veuillez inclure le journal ou média et la date de publication et si c'est applicable, le lien du site web. Envoyez à stnet@iafrica.com

StreetNet négociation collective

La stratégie de négociation collective de StreetNet, les lois et les recours judiciaires concernant le secteur de la vente de rue furent développés lors d'une rencontre internationale tenue à Dakar, au Sénégal, du 26 au 30 mars 2007.

NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

1. Problèmes rencontrés dans la représentation collective des Membres dans l'économie informelle:

- Pas de structure légale;
- Pas des forums institutionnels pour des négociations;
- Manque de représentation par les femmes;
- Manque de continuité dans des structures du Conseil (pas de suivi après changement);
- Manque de disponibilité de leaders/dirigeants (répugnance de sacrifier le temps libre par peur de perdre son revenu);
- Difficulté de soutenir la confiance des membres.

2. Ces problèmes sont causés par des facteurs internes comme les faiblesses organisationnelles et le manque de connaissance des travailleurs dans l'économie informelle à propos de leurs droits et responsabilités comme travailleurs, et par les facteurs externes, y compris les suivants:

- Manque de reconnaissance et protection des droits par la loi;
- Affaiblissement par les autorités publiques;
- Attitude sociale envers des femmes et envers l'économie informelle;
- Corruption;
- Manipulation politique;

- Manque de continuité dans l'administration locale après les changements structurels ou politiques.

3. Stratégies de négociation collective étaient imaginées pour traiter les problèmes communs suivants:

- Mise en place de sites pour le commerce emplacements réservés);
- Evictions des rues;
- Augmentations unilatérales d'impôts ou taxes;
- Harcellement par les autorités;
- Systèmes d'enregistrement pour les travailleurs dans l'économie informelle;
- Sécurité sociale pour les travailleurs dans l'économie informelle.

4. Pour chaque problème, une demande spécifique doit être élaborée pour une présentation dans des négociations collectives.

5. Dans ce secteur il n'y a pas de relation entre employeur et employé. Donc pour chaque demande, un partenaire de négociation approprié est identifié, c'est-à-dire la partie à qui la demande sera présentée et qui a de l'autorité nécessaire pour prendre des décisions à propos du problème. Il peut y avoir des différents partenaires de négociation à qui on doit soumettre les différentes demandes, tout dépend de l'autorité responsable de chaque problème (par ex. municipalité en ce qui concerne la répartition des sites de commerce, la police en ce qui concerne la confiscation des biens, etc.).

6. En plus, des alliés potentiels sont identifiés pour savoir qui doit participer à maintenir la pression pour soutenir les demandes des vendeurs de rue, par ex. les consommateurs, les résidents de la ville, les syndicats et les organisations des droits humains.

7. Pour chaque demande, est déterminé le niveau de négociation le plus approprié, c'est-à-dire les négociations de niveau local avec des structures municipales différentes, les négociations de niveau régional, provincial ou national. Il est aussi déterminé le niveau le plus approprié des négociations bilatérales, des forums multipartites impliquant des différents groupes d'intérêts.

8. Pour assurer des procédés de négociation démocratique, les membres de nos organisations doivent être informés et impliqués dans tous le processus de négociation collective à travers des réunions générales de désignation des mandants, et des réunions régulières de compte rendu à la suite de négociations.

9. Au cas où des négociations ne réussissent pas, les méthodes de pression qui sont régulièrement utilisées dans ce secteur, comme en dernier ressort, pour obliger les autorités d'accepter les demandes collectives sont les suivantes:

- rétention collective de paiements de taxe ou impôt;
- occupation des bureaux du Conseil;
- média et publicité de presse;
- litige à porter au niveau des inspections du travail, des tribunaux ou Cours Suprêmes.

10. Le message central à toutes les autorités est que toutes les décisions prises à propos des vendeurs de rue doivent être prises dans le contexte des négociations appropriées avec leurs représentants démocratiquement élus. Au cas où les forums

pour ces négociations n'existent pas, il est une obligation de les mettre en place en consultation avec les syndicats et les organisations des vendeurs de rue.

LOIS ET STRATÉGIES DE RÉGLEMENT DE LITIGE POUR VENDEURS DE LA RUE LE RECOURS JURIDIQUE DEFENSIF

Dans la plupart des pays, la constitution nationale protège les droits des tous les citoyens, y compris les vendeurs de rue. Pourtant, dans la plupart des pays il n'y a pas de lois pour la reconnaissance et protection des travailleurs dans l'économie informelle, y compris les vendeurs de rue. Bien qu'il ne peut y avoir des lois spécialement qui gouvernent et règlent la vente sur la rue, il y a d'autres lois générales (comme lois de police) souvent utilisées contre les vendeurs de rue. Cela signifie que les organisations des vendeurs de rue se trouvent souvent obligées de défendre les droits de leurs membres dans la forme d'un recours juridique.

LE RECOURS JURIDIQUE PROACTIF

Les vendeurs de rue peuvent, cependant, aussi pro activement instituer les cas qui sont bien sélectionnés pour créer des précédents juridiques favorables qui peuvent aider à promouvoir les droits des autres vendeurs de rue. Le recours juridique est habituellement utilisé comme en dernier ressort après des négociations collectives pour aboutir aux mêmes résultats qui ont échoués ou décomposés. Les cas doivent être acceptés selon leurs nécessités - quelque fois l'organisation doit essayer d'avoir des injonctions (jugements provisoires) pour le secours provisoire dans des situations vraiment désespérées.

- dans tous les recours juridiques mis en place par les organisations, les membres doivent complètement s'impliquer à tous les niveaux, comme:
- les membres décident collectivement du cas de litige à porter devant la justice, après avoir été entièrement imprégné de toutes les implications;
- les membres décident de quels avocats faut- il faire appel, et quels arguments et instructions faut-il leur donner - habituellement il est prudent d'utiliser des avocats réputés et expérimentés sur les question intéressant les droits des pauvres;
- les membres donnent des preuves avec des témoins au tribunal;
- les membres se présentent au tribunal pendant l'audience en nombre pour bien faire comprendre aux juges le sérieux de ces cas envers eux-mêmes et envers leurs familles;
- des réunions régulières doivent être convoquées pour rendre compte rapport aux membres du progrès des cas de litige, et de décider de la stratégie prochaine à déployer pour jugement final;
- consulter toujours les membres avant de prendre n'importe décisions en dehors du tribunal;
- produire des brochures ou bulletins en langues locales en résumant le processus des cas, dans le but de les partager entre les membres;
- faire publier les jugements dans le média;
- quelque fois les fonds doivent être collectés pour ces stratégies.

REFORME LEGALE

Les Constitutions des pays comme le Ghana, l'Ouganda, la Zambie, l'Afrique du Sud et le Népal garantissent les droits de leurs citoyens de gagner leur vie. La Constitution de l'Inde donne la garantie des droits à ses citoyens de faire le commerce. En Inde il

Il y a une politique nationale concernant vendeuses et vendeurs de la rue. Les droits du travail et protection sociale sont habituellement définies dans la législation nationale, mais dans les pays comme le Mexique et l'Inde, des États (provinces) différents peuvent avoir des législations différentes qui gouvernent ces problèmes - mais dans la plupart des pays, cette législation n'est pas appliquée auprès des travailleurs dans l'économie informelle. L'allocation d'espaces pour le commerce informel est ordinairement administré à travers des arrêtés municipaux de l'administration locale. Quelque fois ces arrêtés municipaux sont appliqués en opposition aux droits constitutionnels des vendeuses et vendeurs de rue.

Les organisations participantes se sont résolues de se battre pour l'adoption des nouvelles lois, ou réforme des lois existantes, contenant les éléments suivants:

- reconnaissance des travailleurs informels (y compris les vendeurs de rue) comme des travailleurs, et reconnaître leurs places de travail (par ex. les rues) comme leurs places de travail;
- spécification des droits constitutionnels de base des travailleurs de l'économie informelle (y compris les vendeurs de rue) qui sont protégés selon cette loi;
- reconnaissance formelle des organisations librement choisies des travailleurs dans l'économie informelle, et leurs représentants élus;
- représentation statutaire des travailleurs dans l'économie informelle au niveau du Conseil Local et au niveau national/Parlementaire;
- invocation des procédures de discussion formelle quand les négociations dans les forums des discussions, arrivent à l'impasse;
- définition claire du rôle des différents Ministères nationaux en ce qui concerne les travailleurs dans l'économie informelle;
- système de protection sociale pour les travailleurs dans l'économie informelle (y compris les vendeurs de rue).

Les participants de tous les pays ont développé une stratégie dont ils vont commencer la mise en vigueur dès qu'ils arrivent dans leurs pays. Tous les participants enverront leurs rapports de progrès au StreetNet avant la fin de mois de juin 2007 concernant ce qu'ils ont exécuté dans la stratégie qu'ils ont développés pendant cette réunion. Ces rapports de progrès seront présentés au Congrès International de StreetNet au Brésil en août 2007 comme le rapport de suite concernant cette réunion internationale.

PAYS REPRÉSENTÉS:

Afrique du Sud; Bénin; Corée; Ghana; Guinée; Inde; Kenya; Malawi; Mexique; Népal; Ouganda; Sénégal; Zambie; Zimbabwe.

Inde: Nouveaux règlements développés sous la loi de Protection et promotion du gagne-pain des Vendeurs de Rue

Par Arbind Singh, National Alliance of Street Vendors of India (Alliance Nationale des vendeurs de rue de l'Inde)

Les vendeurs de rue urbains forment un segment important des travailleurs autonomes dans le secteur non organisé et ajoutent considérablement au confort du public en général en assurant la disponibilité des articles ordinaires d'usage quotidien aux prix abordables et aux lieux commodes, cependant ils vivent en insécurité constante de perdre leurs gagne-pain suite à l'absence de reconnaissance et promotion de leurs gagne-pains par les autorités.

Le projet de loi sur les vendeurs de rue (protection et promotion des gagne-pains), 2001 prévoit la protection des gagne-pain des vendeurs de rue urbains et promouvoir la vente et les services que les vendeurs de rue rendent au public et pour les problèmes et incidents qui y sont liés.

Depuis son passage en tant que loi, les règlements ont été développés. NASVI a consenti beaucoup de son temps et efforts en lobby pour le plaidoyer de cette loi au niveau national.

Elle s'étend sur toute l'Inde/Etat et tous les corps locaux. Chaque Municipalité/Autorité locale va constituer le plus tôt possible, un Comité Urbain de vente (appelé ici comité de vente), avec comme Président le Commissaire/D.G de la Municipalité et un certain nombre des membres représentant l'Autorité Municipale, l'Autorité de planification, l'Autorité de Circulation, Police de Roulage, Police locale, associations des vendeurs de rue, banques et d'autres détenteurs d'intérêts, qui de l'opinion du Gouvernement, doivent être représentés dans le comité de vente.

- Le nombre des membres du comité ne devrait pas être inférieur à 10 et supérieur à 20. Le mandat des membres officiels sera conforme à leur bureau (ex officio) et le mandat des membres non officiels sera de trois ans.
- Tout vendeur de rue qui a atteint l'âge de 18 ans, et qui fait du commerce détaillant comme vendeur de rue, ou expose les biens, articles d'usage ou offre services au public sera éligible pour se faire enregistrer par le comité de vente pour la réglementation.
- Tout vendeur de rue qui vend au moment de la promulgation de cet acte recevra un emplacement s'il/elle est vendeur stationnaire et une licence mobile s'il/elle est vendeur (se) mobile.

PLAN POUR LA VENTE DE RUE

- Pour le but de cet Acte, l'Autorité Locale va cadrer, par notification, un plan qui répondrait à tout ou nul;
- Les normes de planification spatiale qui doivent être adoptées par l'autorité de planification pour désigner de l'espace adéquat pour les vendeurs de rue dans le plan d'ensemble, plan de développement zonal, plans de conception et leurs plans pourvu que l'étendue de l'espace accordé n'est pas moins de 2.5%;

- Les principes de détermination de la capacité d'absorption c'est-à-dire le nombre maximal de vendeurs de rue et d'étalages qui peut être autorisé dans une rue quelconque ou place publique, par le comité de vente;
- La manière d'octroi, renouvellement, suspension ou annulation d'un certificat d'enregistrement et les amendes pour contreventions des dispositions de cet acte;
- La désignation d'un Officier Nodal de l'Etat pour la coordination de toutes les questions relatives à la vente de rue au niveau national;
- Les marchés hebdomadaires doivent se tenir dans les lieux qui ont traditionnellement des marchés hebdomadaires. Les marchés hebdomadaires doivent avoir lieu particulièrement le jour où les marchés normaux ou établissements de ce milieu sont fermés;
- Les dimensions d'un site de vente pour chaque vendeur ne seront pas plus de 1,8288m (6 ft) de longueur contre 1,2192m (4 ft) de largeur;
- Le choix de l'heure pour les marchés hebdomadaires serait décidé selon l'heure actuelle des bazars qui devraient inclure inter alia les besoins de la population qui dépend de ces bazars, en plus ces heures seraient différentes selon qu'on est en été ou en hiver;
- La collection régulière des tehbazaari (système de contrat des Municipalités pour les vendeurs de rue) par la Municipalité/Autorités locales sans tenir compte du titre foncier/rue/route/milieu, qui peut appartenir à n'importe quelle autre agence de propriété foncière, le contrôle général hebdomadaire des bazars sera fait par la Municipalité/ Autorité locale.

Corée du Sud: Un vendeur de rue harcelé par les gardes d'une compagnie de sécurité sous-contractée met fin à sa vie

StreetNet International condamne fermement le harcèlement et les expulsions menées par les Municipalités sud-coréennes contre les vendeurs de rue, par la sous-contraction de gardes de sécurité privés pour faire le sale travail. Plutôt que de négocier avec les vendeurs de rue pour trouver des lieux alternatifs où ils puissent continuer leur commerce de survivance, les autorités continuent de faire usage d'une violence non nécessaire. Pendant l'attaque brutale menée contre les vendeurs de rue, l'organisation affiliée de StreetNet, la Confédération coréenne des vendeurs de rue (KOSC), a rapporté que le 12 octobre 2007, Lee Geunjae, 48 ans, un vendeur de rue de la ville de Goyang, dans la province de Kyeonggi, a mis fin à ses jours par désespoir. "À 2h p.m. le 11 octobre, environ 200 hommes aux regards colériques, habillés de capes noires et de bottes de combat sont soudainement descendus de camions et ont attaqué environ 30 kiosques de vente incluant celui de M. Lee et de sa femme," rapporte KOSC.

Le 12 octobre, le jour suivant l'attaque, Geunjae, un vendeur travaillant à Goyang depuis 10 ans, fut trouvé sans vie. Il s'est pendu d'un arbre. Geunjae et sa femme gagnaient leur vie en vendant de la nourriture sur la rue à Goyang.

KOSC rapporte que l'attaque de la municipalité dirigée sur les vendeurs de rue et la destruction de leurs kiosques continue depuis avril.

e-mail kosc_inter@hotmail.com

Message de Condoléance aux vendeurs de rue de Corée

Nous exprimons, par la présente déclaration, notre support aux vendeurs de rue de Corée victimes de harcèlement et d'expulsions de la part du gouvernement sud-coréen. Nous exprimons également nos condoléances à la famille de Lee Geun-Jea, que le désespoir força à mettre fin à sa vie le 12 Octobre 2007. Nous en appelons au gouvernement sud-coréen pour l'institution de politiques efficaces de création d'emploi plutôt que de politiques résultant de plus en plus en la création de martyres comme Lee Geun-Jea. Nous urgeons le gouvernement et les autorités municipales de s'engager avec la Confédération coréenne des vendeurs de rue (KOSC) et les autres organisations démocratiques de travailleurs de l'économie informelle, et de mettre en place des politiques de création d'emplois qui vont sécuriser les revenus et les gagne-pains des travailleurs de l'économie informelle, comme matière de première importance.

Solidairement,

Pat Horn StreetNet International Co-ordinator

Inde: Mémorandum sur le Projet de loi sur la Sécurité Sociale des Travailleurs du Secteur non Organisé

Date: 24 Avril 2007: Les syndicats ci-dessous ont un nombre collectif de 2 millions (20 lakhs) de membres non organisés dans Gujarat, Maharashtra, Madhya Pradesh, Uttarpradesh, Rajasthan, Bihar, Bengal de l'Ouest, Kerala, Delhi, Uttaranchal. Nos membres incluent les vendeurs de rue, les domestiques, les travailleurs des forêts, collecteurs d'ordures, travailleurs de construction, transporteurs sur texte, chauffeurs de auto rickshaw, travailleurs agricoles, petits producteurs, travailleurs journaliers et artisans.

C'est un problème de grande préoccupation pour nous que le gouvernement UPA n'a pas encore réalisé ses promesses de mettre en place une législation sur la sécurité sociale pour les 370 millions des travailleurs non organisés et non protégés en Inde. Le gouvernement UPA est à mi-chemin de son mandat et la Sécurité Sociale pour les travailleurs non organisés est une promesse électorale qui fait partie du Programme Minimum Commun du Gouvernement UPA.

La force numérique des travailleurs non organisés et leur immense contribution à l'économie et leur besoin de voir que la sécurité sociale est établie, reconnue et documentée par diverse commissions mises en place par des gouvernements successifs y compris le vôtre.

Nous voulons insister sur le fait que nous sommes persuadés que le gouvernement est en train d'ater-moyer sur ce problème; il célèbre l'ascension du pays vers la croissance économique à deux chiffres, mais donne l'impression de ne pas être préoccupé par l'équité.

Le projet de loi 2007 sur la Sécurité Sociale des travailleurs non organisés préparé par la Ministère du Travail de l'Union est le plus récent parmi la succession de tels projets de loi qui ont été élaborés. Nous croyons que ce projet de loi pourrait permettre un certain nombre des mesures y compris l'assurance vie et assurance médicale; les avantages de maternité et pension de vieillesse et que une disposition financière adéquate pour ça devrait apparaître dans le budget national. Nous croyons aussi que ce projet de loi permettrait une claire autorité et machinerie d'implémentation. Dans la plupart des pays les dépenses de la sécurité sociale constituent un très grand pourcentage du PIB (Produit Intérieur Brut). Nos attentes sont que l'Inde devrait commencer avec un petit montant de 3% du PIB à partir des allocations budgétaires.

Celle-ci est la 60e année de l'indépendance de l'Inde pendant la quelle 370 millions du "aam admis" (public général) regardent et attendent que le gouvernement réalise ses promesses. Nous vous conseillons vivement de vous intéresser personnellement à ce problème et faire que ce projet de loi sur la sécurité sociale des travailleurs non organisés soit discuté dans la présente session Parlementaire.

Signé Par

1. Dr. Baba Adhav, Président, Hamal Panchayat; Maharashtra Rajya Hamal Mapadi Mahadamandal; Rickshaw Panchayat; Pathari Panchayat.
2. Renana Jhabvala, Coordinatrice Nationale, SEWA
3. Manali Shah, Vice-Présidente, SEWA
4. Bhanuben Solanki, Présidente, SEWA Travailleurs Agricoles
5. Baluben Makwana, Ex. Membre du Com. SEWA, Travailleur de Construction
6. Jaitun Pathan, Ex Membre du Com. SEWA, rouleuse des sticks à encens
7. Arbind Singh, Association Nationale des Vendeurs de rue de l'Inde
8. Shalini Trivedi, Coordinatrice Politique de SEWA
9. Beena Trivedi, Ex. membres du com. National SEWA
10. Poornima Chikarmane, Alliance Nationale des collecteurs d'ordures en Inde SWACHH
11. Manorama Joshi, Vice-Présidente SEWA Madhya Pradesh
12. Shika Joshi, Secrétaire Générale SEWA Madhya Pradesh

Réimprimé à partir de Footpath Ki Aawaz, Juin, 2007.

Immédiatement après la campagne le cabinet de l'Union a décidé d'introduire ce projet de loi dans la Session prochaine de Mousson

Les Affiliés de StreetNet - Mise à jour

Depuis que StreetNet a commencé à recruter les affiliés en 2003 après l'inauguration internationale en Novembre 2002, maintenant nous avons 28 affiliés dans 25 pays.

La FNBCC (Cameroun) et TUIICO (Tanzanie) dont les demandes d'affiliation ont été acceptées, ne deviendront des affiliés effectifs qu'après le paiement de leurs frais d'adhésion; ce qui amènera le nombre à 30 affiliés dans 27 pays.

1. **ASSOTSI** (Associação dos Operadores e Trabalhadores do Sector Informal = Association des opérateurs et travailleurs du secteur informel) Alliance Nationale Mozambique
2. **AZIEA** (Alliance for Zambian Informal Economy Associations) = Alliance Zambienne des Associations de l'économie informelle) Alliance Nationale Zambie
3. **CNTG** (Confédération Nationale de Travailleurs de Guinée) Syndicat National Guinée
4. **CNTS** (Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal) Syndicat National Sénégal
5. **CPTP-FNT** (Confederación de los Trabajadores por su Cuenta Propia = Confédération des travailleurs autonomes) Syndicat National Nicaragua
6. **Eastern Cape Alliance of Street Vendors** (Alliance de vendeur de rue du Cape de l'Est) Alliance Provinciale Cape Orientale, Afrique du Sud
7. **FEDEVAL** (Federación Departmental de Vendedores Ambulantes de Lima = Fédération du Département des vendeurs ambulants de Lima) Alliance Urbaine Lima, Pérou
8. **FENASEIN** (Fédération Nationale des Syndicats de l'Economie Informelle du Niger) Fédération Nationale Niger
9. **FNBCC** (Fédération Nationale Travailleurs du Bois et de la Construction du Cameroun) Fédération Nationale Cameroun
10. **FNOTNA** (Federación Nacional de Organizaciones de Trabajadores No Asalariados (Fédération nationale des organisations des travailleurs non salariés) Syndicat National Mexique
11. **Ghana StreetNet Alliance** (Alliance Ghanéenne de StreetNet) Alliance Nationale Ghana
12. **KENASVIT** (Kenya National Alliance of Street Vendors and Informal Traders) = Alliance nationale kenyane des vendeurs de rue et des commerçants informels) Alliance Nationale Kenya

13. **Khathang Tema Baits'okoli** Organisation Nationale Lesotho
14. **KOSC** (Korean Street Vendors Confederation) = Confédération Coréenne des vendeurs de rue) Alliance Nationale Corée du Sud
15. **Malawi Union for the Informal Sector** (= union du secteur informel du Malawi) Syndicat National Malawi
16. **LDFC** (Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise) Alliance de 3-Provinces République Démocr. du Congo
17. **NASVI** (National Alliance of Street Vendors of India) = Alliance nationale des vendeurs de rue de l'Inde) Alliance Nationale Inde
18. **NEST** (Nepal Union of Street Traders)= Union des vendeurs de rue de Népal) Syndicat National Népal
19. **NUIEWO** (National Union of Informal Economy Workers) Union nationale des travailleurs de l'économie informelle) Alliance Nationale Ouganda
20. **SEU** (Self-Employed Union) = Union des travailleurs autonomes) Syndicat National Bangladesh
21. **SEWA** (Self-Employed Women's Association) = Association des femmes travailleuses autonomes) Syndicat National Inde
22. **SINTEIN** (Sindicato dos Trabalhadores na Economia Informal) = Syndicat des travailleurs de l'économie informelle) Syndicat Sao Paulo, Brésil
23. **StreetNet Association of Sri Lanka** (Association de StreetNet de Sri Lanka) Alliance Nationale Sri Lanka
24. **Street Vendor Project** (Projet des vendeurs de rue) Alliance Urbaine New York, USA
25. **SUDEMS** (Syndicat Unique Démocratique des Mareyeurs du Sénégal) Syndicat National Sénégal
26. **SYNAMAVAB-UNSTB** Syndicat Bénin
27. **SYVEMACOT-CSTT** Syndicat Togo
28. **TUICO** (Tanzania Union of Industrial & Commercial Workers) = Union industrielle Tanzanienne & Travaileurs commerciaux) Syndicat National Tanzanie
29. **USYNVEDPID-CSPIB** Syndicat Bénin
30. **ZCIEA** (Zimbabwe Chamber of Informal Economy Associations) = Chambre Zimbabwéenne des Associations de l'économie informelle). ZCIEA (Zimbabwe

Chamber of Informal Economy Associations) = Chambre Zimbabweenne des Associations de l'économie informelle) Alliance Nationale Zimbabwe

Hormis notre nouvel affilié à New York, USA, tous les autres sont en Afrique (19), Asie (6) et Amérique Latine (4). Les organisations suivantes ont aussi en voie de considération être acceptés comme affiliées, tel qu'il fut décidé par le comité exécutif le 15 Novembre 2007, sera condition de remplir les exigences nécessaires.

1. **FOSSIEH** (Federacion de Organizaciones del Sector Social e Informal de la Economia de Honduras= Fédération des organisations du secteur social et de l'économie informelle de Honduras)

2. **FUTRAND** (Federacion Unica de Trabajadores No Dependientes=Fédération unique des travailleurs indépendants de Venezuela) Venezuela

3. **SIVARA** (Sindicato de Vendedores Ambulantes de la Republica de Argentina=Syndicat des vendeurs ambulants de la République d'Argentine)

4. **UGSEIN** (Union Générale des syndicats d l'économie informelle du Niger)

StreetNet est beaucoup fervent à avoir plus affiliés d'Amérique Latine et d'Asie pour une meilleure balance géographique, et on a décidé de commencer à recruter plus activement des affiliés dans les Caraïbes et en Europe de l'Est, comme étant deux prochaines régions ciblées. Le Syndicat des Travailleurs Autonomes d'Espagne UPTA-UGT (Union de Profesionales y Trabajadores Autonomos = Union des professionnels et travailleurs autonomes) a aussi indiqué son intérêt de s'affilier à StreetNet, et nous attendons de recevoir leur demande.

Santé et Sécurité pour les Travailleurs du secteur Informel

Pérou: Une Loi adoptée après la lutte du marché de stevedores pour la santé et la sécurité

FETTRAMAP, un syndicat du marché de stevedores/porteurs sur tête au Pérou, réclamait des règlements pour protéger ses membres des risques de port sur tête comme étant une occupation pour plusieurs années, a vu ses demandes au gouvernement pour une loi sur la Santé et la Sécurité, reconnues et adoptées par le gouvernement Péruvien.

A son dernier Congrès, FETTRAMAP a demandé une Commission Multisectorielle pour mettre des limites sur le poids que les travailleurs dits stevedores portent aux marchés, et une ordonnance pour contrôler ce problème. FETTRAMAP a neuf, onze et 14 affiliés respectivement dans les provinces de Lima, Huancayo et Cuzco.

Rapport officiel

La santé des membres à leur lieu de travail et les conditions de travail des membres de FETTRAMAP dans l'économie informelle a fait l'objet d'un rapport du Centre

National pour la santé au lieu de travail ou CENSOPAS. Le syndicat qui a vu le jour en 1982 travaillait avec le soutien de ISCOD-UGT et PROSIE-ORIT pour conduire des ateliers sur la santé et la sécurité ainsi que des programmes sur le VIH/SIDA.

En 2006 on a rédigé une loi (Loi 24047) on a dit que cette loi devrait couvrir 100 000 travailleurs et 500 000 familles. Le Gouvernement Péruvien a récemment adopté cette loi.

Atelier sur la protection légale

Cinquante représentants des syndicats de l'économie informelle qui se sont réunis à un atelier sur la protection légale dans l'économie informelle (2e Partie), organisé par CUT Pérou du 15 au 17 Octobre 2007, organisé par CUT Pérou, Proyecto ASEI CSI-ORIT, ISCOD-UGT y AECI ont discuté des réussites de la promulgation d'une loi sur la Sécurité Sociale et Santé pour couvrir le marché de stevedores et les travailleurs de transport manuel.

L'atelier a conclu que la Sécurité Sociale est un droit fondamental qui ne peut pas être reporté et que CUT a fait des progrès à travers un travail ardu du marché de stevedores (Estibadores Terrestres), représenté par FETTRAMAP dont la lutte a fait qu'une loi, qui a une garantie de conformité, a été introduite pour protéger la santé de nombreux travailleurs autonomes.

L'atelier a noté que le Congrès de CUT-Pérou du 24- 26 Octobre, a mis un accent sur l'approbation d'un plan qui reconnaît la croissance et l'affiliation des travailleurs du secteur autonome, afin de renforcer et élever les majeures responsabilités des dirigeants au niveau national.

Rapport de la réunion de Fettramap de 2006; Rapport de Buen de Prosie
<http://www.cioslorit.net/espanol/palavra01.asp?palavra=prosieES>

Projets de VIH/SIDA aux marchés

Angola

Le 15 Juin 2007, le Mouvement Africain des Jeunes et Enfants Travailleurs (AMWCY) a commence une campagne de sensibilisation sur la prévention du SIDA au marché de Asa-Branca sur le thème "pour assurer notre vie nous devons dire non au SIDA".

Cette activité va continuer jusqu' 'à la fin de l'année dans les marchés de Roque-Santeiro et Asa-Blanca où est concentré le plus grand nombre de jeunes et d'enfants travailleurs.

Pour plus d'information: joaquimmarcoas03@yahoo.com.br

Burkino Faso

AWCY Gaoua s'est impliqué dans la lutte contre le SIDA à travers les campagnes de sensibilisation dans cinq groupes populaires. Le WCY a organisé quatre discussions éducatives et on a projeté cinq films sur la prévention.

On a aussi distribué des capotes. Au total 1569 personnes ont été touchées à travers les programmes de sensibilisation, 358 enfants, 412 jeunes, 269 hommes et 530 femmes.

Pour plus d'information: [innaprosp@yahoo.fr](mailto:innaprosp@yahoofr)

De Calao Express 30, Mouvement Africain des Jeunes et Enfants Travailleurs